

De [REDACTED]

Envoyé : vendredi 28 mars 2025 11:23

À : Marguerittes Enquete Plu <enquete.plu@marguerittes.fr>

Objet: Modification n°4 du PLU de Marguerittes

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

À la lecture du rapport, je m'étonne de ne voir aucune information indiquant que les zones concernées par cette modification se situent partiellement dans la zone rapprochée de protection du captage d'eau de Peyrouse. Dans le rapport (§ III.2.1) il est fait mention des situations à proximité de certains zonages, mais il n'est pas fait mention des périmètres de protection du captage de Peyrouse. Ceci constitue un manque manifeste à l'information du public.

Par ailleurs, l'Agglomération de Nîmes Métropole est en charge de la gestion de l'eau potable et alimente son réseau d'eau à partir du captage de Peyrouse, entre autres. Or je constate que l'avis de Nîmes Métropole n'ai pas joint au dossier. Ceci constitue un deuxième manquement à ce dossier.

En conséquence, je considère que ce dossier est incomplet et doit être traité comme tel.

Bien cordialement

Claude COMPARET
Président Eau Secours 30